

AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI DE 18/25 ANS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec l'aide de la Municipalité, accorde une aide de **135 euros** aux demandeurs d'emploi ne percevant aucune ressource, et ceux dont le conjoint ou concubin exerce une activité à temps complet, les revenus ne devront pas être supérieurs au SMIC.

Pour bénéficier de cette aide, veuillez apporter les justificatifs suivants : Carte pôle-emploi, dernier bulletin de paie du conjoint ou concubin, et un RIB/RIP avant le **23 novembre 2012** dernier délai.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie du 11 novembre.

Rassemblement au monument aux morts à

11 h 15 pour le dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur sera servi **à la Salle Communale.**

Le 8 mai et le 11 novembre sont deux journées essentiellement consacrées au Souvenir et à la Reconnaissance. Toutes les générations se doivent d'honorer la mémoire des victimes militaires et civiles et c'est pour cette raison que nous comptons sur votre présence.

Le Maire, D. POURRE



AIDE POUR LES PERSONNES FREQUENTANT UNE ECOLE DE MUSIQUE

Des vétiéglois suivent des cours de musique dans l'une des écoles de l'intercommunalité, le conseil municipal a décidé de renouveler cette aide.

La commune apportera une aide de **45 € par personne** pour l'année **2012 - 2013.**

Pour pouvoir obtenir cette aide, il convient d'apporter en mairie avant **le 23 novembre 2012**, un justificatif de paiement, une attestation d'inscription de l'école ainsi qu'un RIB.



BIENVENUE

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune à venir se présenter au secrétariat de la mairie avec leur livret de famille ou pièce d'identité, afin de tenir à jour le fichier population.

En effet, celui-ci sert à établir la liste:

- ➡ des bénéficiaires du ramassage des ordures ménagères
- ➡ des enfants pour la distribution de friandises et tickets de manège gratuits pour la ducasse
- ➡ des jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans et devant effectuer le recensement militaire
- ➡ des aînés pour le repas et le colis de fin d'année

Nous vous demandons également de nous signaler votre départ, celui de vos enfants ou de toute personne de l'habitation.



Merci de votre étroite collaboration.

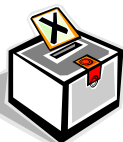
N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
1
2

D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
1
2

LISTES ELECTORALES



REVISION DES LISTES
ELECTORALES POUR L'ANNEE 2012

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune à venir s'inscrire sur les listes
Électorales **avant le 31 décembre 2012.**

**Nous invitons également les jeunes ayant eu 18 ans cette année à vérifier
qu'ils sont bien inscrits sur nos listes.**

Ceci n'est pas une démarche automatique, la demande volontaire doit être déposée
auprès du secrétariat de la mairie.

(Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

ATTENTION : Les inscriptions seront prises jusqu'au Lundi 31 décembre 2012 à 12 h 00

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE



Les dossiers de demande, disponibles en mairie doivent être déposés avant
le **30 novembre 2012**. La médaille est attribuée aux personnes mariées, pères ou
mères de famille, qui élèvent ou ont élevé dignement au moins 4 enfants. Pour être
recevable, l'aîné des enfants doit avoir atteint l'âge de 16 ans.

L'attribution de la Médaille de la Famille Française est une distinction
honorifique décernée afin de rendre hommage au mérite de ces familles et de leur
témoigner la reconnaissance de la Nation.

PLANTATION - ELAGAGE

La police des Wateringues rappelle qu'il est interdit de planter des arbres,
arbustes et haies à moins de 0.50 m du bord des rives. Les plantations faites sans
autorisations et qui nuisent à la navigation ou à la conservation des digues seront
abattues aux frais des propriétaires.

De plus, la municipalité demande aux propriétaires possédant des végétations
en bord de route ou de trottoir de bien vouloir veiller à ce que celles-ci ne viennent
empiéter sur les trottoirs, ni gêner la circulation des automobilistes et piétons.



TELETHON 2012

Devant le succès des années précédentes, les différentes associations de notre commune ont décidé de reconduire leur participation au TELETHON.

Les samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre 2012

Cette manifestation à l'élan national déploie un caractère très important, puisqu' elle lutte contre la Myopathie.

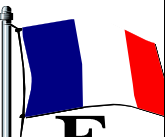
Lors de ces journées, tous les dons récoltés aux différents stands seront reversés en totalité à l'Association Française de lutte contre la Myopathie.

Nous vous demandons de bien vouloir vous rallier nombreux à cette cause.
Programme joint à ce bulletin.



N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
1
2



D
E
C
E
M
B
R
E



ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE !

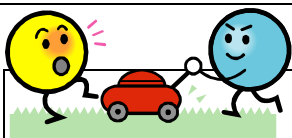
En période de chauffe, soyez vigilants. Il est utile de rappeler que le monoxyde de carbone est toujours **le toxique qui tue le plus en France**. Ce gaz inodore, incolore et sans saveur est émis lors du dysfonctionnement d'une installation à combustion : chaudière, chauffe-eau, poêle à pétrole ... et quel que soit le combustible utilisé (charbon, fioul, gaz, pétrole). Il entraîne l'asphyxie et peut rapidement être mortel.

Les signes d'une intoxication : maux de tête, nausées, fatigue, vertiges

Afin d'éviter tout accident, il est essentiel de promouvoir 3 actions :

- ✓ Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel
- ✓ Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air
- ✓ Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

En cas de suspicion: Aérez immédiatement en ouvrant portes et fenêtres, arrêtez vos appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours (Pompiers 18 ou SAMU 15)



ENTRETIEN DES FOSSES

Il est souvent constaté le mauvais entretien des fossés longeant les parcelles.

Nous vous rappelons une note des waterings informant que "si un cours est privé et si vous partagez la propriété avec d'autres riverains, il vous appartient d'assurer le bon écoulement de l'eau, d'éviter l'évasement et d'entretenir les berges bordant votre propriété".

Nous vous demandons de bien vouloir veiller au bon entretien de ces fossés, utiles dans notre région.

Merci de votre compréhension



ASSOCIATION « TEMPS LIBRE »

L'association « Temps Libre », garderie périscolaire, mercredi récréatif et centre de loisirs accueille vos enfants:

avant et après l'école

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 19 h 00

Le mercredi

De 8 h 00 à 18 h 00

Pendant les **vacances de Noël**, elle accueillera vos enfants

du 24 au 28 Décembre 2012 de 8h00 à 18h00

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rendre à la garderie située près du terrain de football ou téléphoner au 03.21.00.23.91 (aux heures d'ouverture)

ASSOCIATION « LES DOIGTS D'OR »



L'association organise **le Samedi 1^{er} décembre de 9 h 00 à 18 h 00**

Une expo - vente : Des articles de Noël vous seront proposés tels que nappes, tabliers, boules, couronnes etc. 10 % de la vente sera reversé au Téléthon.

le dimanche 2 décembre 2012 de 10 h 00 à 18 h 00 : 6^{er} Marché de Saint-Nicolas:

Exposition et vente de produits artisanaux (crochet, tricot, peintures, compositions florales, bois, cartes 3 D...). *Une occasion pour vos cadeaux de Noël !!!*

Renseignements et réservations au **03 21 85 84 56** Ou **03 21 35 16 41** (Le soir).

Nous vous attendons nombreux !

A VOS AGENDAS



Dimanche 4 Novembre :

Concours de cartes du Club de l'Amitié

Mercredi 7 novembre :

Réunion du Club

Dimanche 11 novembre :

Dépôt de gerbe au monument au Morts

Samedi 17 novembre :

Soirée Flamande des « Doigts d'Or »

Samedi 24 novembre:

Loto du C.A.V.E. Football

Samedi 1^{er} décembre :

Expovente des « Doigts d'Or »

Vendredi 30 novembre, Samedi 1, Dimanche 2 décembre :

TELETHON organisé par les associations communales

Dimanche 2 décembre :

6^{er} marché de Saint-Nicolas organisé par les « Doigts d'or »

Mercredi 5 décembre :

Réunion de Club de l' Amitié

Samedi 15 décembre :

Noël des jeunes Footballeurs

Filets garnis du C.A.V.E. Football

Vendredi 21 décembre :

Arbre de Noël offert par le Comité des Fêtes et l'A.P.E. aux enfants de l'école

Samedi 22 décembre :

Colis offerts aux Aînés par la Municipalité

Du lundi 24 au vendredi 28 :

Garderie "Temps Libre"

